

PROCÈS-VERBAL SUCCINT

de la 105^e Assemblée de la société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique, tenue le 1^{er} novembre 2025 à Berthoud

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. **Contrôle des présences**

Ayants droit de vote : 189 délégué.e.s ayant droit de vote.

Autres participant.e.s : 7 membres du Conseil de la société coopérative, 5 membres de la commission d'administration de la CAS et 2 employées de l'administration de la CAS ainsi que 2 réviseurs PWC et 1 notaire (révision des Statuts), 2 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 4 chef.f.es de secteur/président.e.s de commission, 5 membres de la direction, 32 invité.e.s d'honneur, 36 membres de la garde d'honneur, 4 employé.e.s du siège administratif, 8 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 2 autres personnes (y compris traduction) et 3 journalistes pour un total de 307 personnes présentes.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

3. **Election des scrutateurs.trices**

Les membres de la CCG de la FSG (Corina von Plon et Rolf Deucher) sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

4. **Election de l'instance de révision**

Urs Hunziker et Steffi Arber de l'instance de révision PricewaterhouseCoopers AG sont présents. PWC est réélu comme instance de révision.

5. **Election complémentaire au Conseil de la société coopérative**

Nouvellement élu au CC pour remplacer Roland Schenk, Cornel Hollenstein (GR) est également élu à l'unanimité comme membre du Conseil de la société coopérative.

6. **Rapport d'activité avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2024 et rapport de l'instance de révision**

Aucune prise de position n'est demandée au sujet du rapport d'activité qui comprend :

- le procès-verbal de l'Assemblée de la Société coopérative du 19 octobre 2024 à Lausanne/VD,
- le rapport annuel et les comptes annuels 2024 et
- le rapport de l'instance de révision.

7. **Prise de décision**

7.1 **Approbation du rapport d'activité avec le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2024**

Le rapport d'activité avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2024 est approuvé à l'unanimité et le rapport de l'instance de révision est porté à connaissance de l'assemblée.

7.2 **Affectation du résultat de l'exercice 2024**

Sur demande de la commission d'administration et du Conseil de la société coopérative, l'Assemblée de la Société coopérative décide à l'unanimité de réapprovisionner la réserve facultative de CHF 230'505.52 à l'aide du bénéfice au bilan 2024 d'un montant de CHF 270'925.52 et de reporter le reste, soit CHF 40'419.96, sur les comptes 2025.

7.3 **Approbation du budget 2026**

Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité.

8. Révision partielle des Statuts 2025

La modification du droit des coopératives entraîne une adaptation des Statuts, déjà présentée et approuvée lors de la dernière AG, mais que nous avons malheureusement omis de faire certifier par un notaire. Par ailleurs, nous avons désormais supprimé la précision concernant l'adhésion à la FSG du point de vue de la CAS et la constitution d'un fonds d'excédents de l'article 30, et créé à cet effet un règlement distinct conformément à l'article 37.

Cette précision est approuvée à l'unanimité en tant que révision partielle des Statuts. Elle entre en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

9. Règlement sur le fonds d'excédents 2025

Le Règlement sur le fonds d'excédents est également approuvé à l'unanimité. Il entre en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

10. Divers

- Les participant·e·s à l'assemblée générale de la coopérative reçoivent un cadeau de la CAS ; il s'agit d'un paquet de biscuits Kambly portant le slogan : « Pour toi, de la part de ta CAS ». De petits biscuits, une grande sécurité et un gel d'activation musculaire pour promouvoir Concordia Fitiva, qui bénéficie du soutien financier de la CAS.
- Au niveau des ressources humaines, la CAS est bien pourvue.
- Membre de la commission d'administration depuis 2018, Doris Russ quittera la CAS à la fin 2026. Nous avons trouvé notre bonheur auprès de l'Association vaudoise de gymnastique, en la personne de Marjorie Arn ; cette dernière a été élue hier par le Conseil de la société coopérative.
- La réunion des personnes de contact en charge des questions d'assurance s'est tenue à l'occasion de la FFG 2025 en présence de 17 représentant·e·s d'association et de quatre membres du Conseil de la société coopérative.
- Brigitte Häni conclut en remerciant le président central Fabio Corti, l'entier du Conseil de la société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les employées. Elle adresse en outre ses remerciements à la commission de contrôle de gestion et à PricewaterhouseCoopers ainsi qu'aux président·e·s d'association et de société FSG et aux délégué·e·s pour leur compréhension envers les demandes de la CAS, leur soutien et leur attention.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du Conseil de la société coopérative :
Présidente de la commission d'administration :
Secrétaire au procès-verbal :

Fabio Corti
Brigitte Häni
Stefanie Rickermann